

Règlement intérieur de Cogito RDC

Espace Coworking, salles de réunion et bureau de réception

Préambule

Cogito vise à favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat sur le Pays Fléchois. Cogito est un outil collectif qui vise à faciliter l'innovation, l'entrepreneuriat et les synergies. Cogito vous soutient dans vos entreprises afin de construire ensemble une communauté pour l'avenir du Pays fléchois.

Le règlement s'applique à tous les utilisateurs de l'espace qui s'engagent à leur réservation ou inscription à accepter les conditions du présent règlement. Tous les utilisateurs de Cogito sont donc tenus de respecter ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, Cogito se réserve le droit d'exclure l'utilisateur de l'espace. Nous créons ensemble cet espace et en tant qu'utilisateur, vous êtes donc invité à commenter ce règlement intérieur afin de faire évoluer nos pratiques. Chacun est invité à se considérer comme contributeur et non comme client.

Conditions d'utilisation de l'Espace Coworking

Horaires d'ouverture

L'espace Coworking est ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 17h30.

Le public

L'espace Coworking accueille :

- des porteurs de projets, personnes physiques, qui travaillent à concevoir, étudier et valider leur business plan,
- les entrepreneurs (indépendants, jeunes entrepreneurs...),
- les travailleurs nomades (commerciaux, télétravailleurs, cadres de passage...),
- les étudiants en études supérieurs.

Tarifs

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation

L'espace Coworking met à disposition de chaque utilisateur un bureau en openspace et un coin café. L'utilisateur doit réserver sa place selon ses besoins (une ou plusieurs fois par semaine, par mois).

Toutes les réservations se font en direct au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email contact@cogito-lafleche.com. Nous espérons pouvoir proposer une réservation en ligne à terme. Soyez indulgents, Cogito débute ;-)).

Conditions d'accès à l'espace Coworking

Tout utilisateur doit payer son accès au plan de travail à la demi-journée, journée ou abonnement annuel avant d'utiliser l'espace. Les sommes dues ne sont pas remboursables.

Tout utilisateur doit remplir certaines conditions :

- Il doit être majeur ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport pour copie ;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter.

Conditions d'utilisation des salles de réunion et bureau de réception

Horaires d'ouverture

Les salles de réunion et bureau de réception sont accessibles du lundi au vendredi sur réservation.

Le public

Les salles de réunion et bureau de réception accueillent :

- les entrepreneurs,
- les entreprises pour des formations, réception, clients, fournisseurs, relations inter-sites...,
- les partenaires de la création, du développement, de la formation,
- les clubs d'entreprise locaux.

Tarifs

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation

Les salles de réunion ou bureau de réception peuvent être louées et sont soumises à réservation. Des pauses-café peuvent être organisées sur réservation au moins 48h avant la date de location. Vous pouvez également disposer de plateaux repas livrés par traiteur.

Toutes les réservations ou renseignements se font en direct au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email contact@cogito-lafleche.com. Nous espérons pouvoir proposer une réservation en ligne à terme. Soyez indulgents, Cogito débute ;-)).

Condition d'accès aux salles de réunion et bureau de réception

Tout utilisateur (personne physique ou morale) doit payer son accès à la salle de réunion ou au bureau de réception avant d'utiliser l'espace et les équipements (paperboard, écran, vidéoprojecteur, visio conférence, TBI). Les sommes dues ne sont pas remboursables.

Le responsable de la location pour le compte de l'utilisateur (personne physique ou morale) doit remplir certaines conditions :

- Il doit être majeur ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport pour copie ;
- Il doit fournir le numéro de Siret, coordonnées de l'entreprise s'il agit pour le compte d'une entreprise;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter et à le faire respecter à ses invités.

Dispositifs généraux

Tenue et comportement

Chaque utilisateur est invité à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct auprès des autres utilisateurs de l'espace.

Respect des locaux

Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend, nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initial.

Les utilisateurs de l'espace Coworking, des salles de réunions et du bureau de réception ne sont pas autorisés à se rendre au premier étage, réservé aux entrepreneurs ayant des bureaux à l'année à l'étage.

Respect d'autrui

L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage entre Coworkers, chacun est tenu de **respecter autrui** et ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres Coworkers et entretenir des bonnes relations avec les autres membres.

Repas Coworker

Vous êtes bien sûr autorisé à emmener votre pique-nique à Cogito. Pour déjeuner tranquille, des tables sont installés dans le hall d'accueil. Merci d'y faire votre pause-déjeuner.

Ordinateurs portables et autres matériels

L'espace ne fournit pas d'ordinateurs portables, chaque utilisateur doit **amener son propre ordinateur ou tablette** et l'emporter avec lui à son départ. Il est **responsable de son matériel**, l'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Connexion et utilisation du wifi

L'espace Cogito fournit un accès wifi nominatif. L'utilisation du wifi est comprise dans l'abonnement, elle est illimitée durant les heures d'ouverture de l'espace. Cependant, elle est soumise à **l'acceptation des règles et lois en vigueur**.

L'utilisateur s'engage à utiliser le service wifi conformément à la loi. Il ne doit pas utiliser le service à des fins illégales : téléchargements de fichiers illégaux, mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophilique, et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs).

Il s'engage également à **respecter la législation sur les données personnelles** et les traitements automatisés d'informations ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

Dans le cadre de l'utilisation du service wifi, il est interdit de récolter toutes informations de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier quelle que soit sa forme comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers.

L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. Il est seul **responsable de la sécurité de ses équipements**. L'espace ne peut être tenu de responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service wifi.

L'espace informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion.

L'espace pourra suspendre temporairement ou définitivement le service wifi en cas de non respect de ces règles sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une indemnisation ou réparation.

Connexion à l'imprimante et utilisation

Des impressions sont possibles. Un code pour l'accès à l'imprimante avec les modalités d'accès vous sera donné au bureau d'accueil sur demande. Ce code permet une facturation précise des impressions réalisées. Le paiement des impressions devra obligatoirement être effectué chaque jour avant votre sortie de Cogito. Les impressions sont possibles en A3 et A4, en noir et blanc et couleur.

Fumeurs

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est **interdit de fumer dans l'espace**. Les mégots doivent être mis à la poubelle proprement.

Alcool

Il est strictement interdit **de pénétrer dans l'espace en état d'ébriété et d'introduire des boissons alcoolisées** au sein des locaux.

Animaux

Seuls les animaux accompagnants des personnes à mobilité réduite sont acceptés.

Téléphone et activités sonores

L'ensemble de Cogito, dont les salles de réunion, bureau de réception, hall et espace Coworking forme un lieu de partage et de convivialité mais c'est également un lieu de travail, le besoin de silence des travailleurs doit être



respecté. **Coupez le son de vos appareils (ordinateurs, téléphones) ou utilisez un casque pour écouter de la musique ou des vidéos.**

L'usage du téléphone est autorisé dans les locaux. Pour les appels au sein de l'espace Coworking, l'usage d'un casque avec micro pour les appels est obligatoire. Le Coworker privilégiera les appels hors de l'espace Coworking au sein du coin téléphone permettant de passer des appels plus librement tout en mesurant le volume de sa voix afin de ne pas déranger les autres utilisateurs de Cogito.

Les animations

La participation aux animations proposée à Cogito par le service Action économique de la Communauté de communes du Pays fléchois est généralement gratuite pour les membres de Cogito. Une inscription préalable est tout de même nécessaire afin de prévoir le nombre de participants. Certaines animations pourront être payantes. Pour ceux souhaitant organiser des animations, des formations ou des événements liés au domaine du numérique ou de l'entrepreneuriat, nous sommes ouverts à toute proposition. L'organisation d'un événement doit être planifiée (réservation des lieux pour les dates prévues, thématique abordée, nombre d'intervenants, préparation, etc.). De plus, l'organisation d'un événement est soumise au respect des locaux et du matériel (nettoyage, gestion des déchets si besoin, etc.)

Responsabilités et assurances

Chacun est responsable de ses actes et de son matériel. A ce titre, il devra répondre des éventuels accidents, casse ou tout dommage de son fait tel que définis par les articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil. Chacun doit s'assurer en conséquence. Il en est de même pour les éventuels accidents corporels qu'il pourrait subir ou causer. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Chacun doit être en mesure de justifier de sa couverture par toutes les assurances nécessaires : responsabilité civile et complémentaire santé et a conscience qu'à défaut d'assurance souscrite, il devra assumer sur ses propres deniers la réparation des préjudices causés ou subis. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne saurait en aucun cas être recherché en responsabilité pour quelque motif que ce soit.

En conclusion, Cogito est un espace à vocation professionnelle. Les membres du service action économique de la Communauté de Communes du Pays Fléchois mettent tout en œuvre pour faciliter l'usage des équipements et espaces mis à disposition et la sécurité des personnes, toutefois, il est entendu que toute personne ayant accepté le présent règlement intérieur assume ses propres responsabilités et est seul juge de ses actions. En conséquence, la Communauté de Communes du Pays fléchois ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque dommage que ce soit.

Le Règlement entre en application le 2 mars 2017,

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une bonne compréhension et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mes invités.

A La Flèche, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom et prénom de l'utilisateur :

Fonction :

Nom de l'entreprise :

